

FORMATIONS CONCERNANT LES NOUVELLES REGLES D'INDEMNISATION

◆ **' Appliquer les nouvelles règles d'indemnisation du 1er avril 2020 '** Formation de 2 jours en présentiel et 10 min en e-learning. Dans le suivi à prévoir, une vidéo d'ancrage est proposée comportant un quizz permettant de valider l'acquisition des connaissances.

Résultat des votes : POUR : Direction, CFDT, CGT, UNSA, SNAP, CFTC, CGC, FO **ABSTENTION : SNU**

◆ **' Délivrer des informations de premier niveau sur les nouvelles règles d'indemnisation du 1er avril 2020 '** Le prérequis pour cette formation est d'avoir suivi le module en e-learning sur les mesures applicables au 1er novembre 2019. Dans le suivi post formation, le SNU a fait la proposition d'un échange de pratique. Nous n'avons pas été suivis par la direction, un Kit DDO sera fourni aux régions comprenant 2 jours en présentiel et 10 min en e-learning.

Résultat des votes : POUR : Direction, CFDT, UNSA, CFTC, CGC **ABSTENTION : SNU, FO, SNAP, CGT**

◆ **' Les incontournables de l'indemnisation pour les conseillers emploi '** Les OS ont alerté sur la durée beaucoup trop courte (1 jour) en présentiel, au regard d'un nombre important d'éléments de contenu et des objectifs opérationnels à atteindre. Le SNU a alerté la direction sur les risques de mettre les conseillers en difficulté, à cause d'une durée de formation trop courte. Cela entrainera à coup sûr le mécontentement de nos usagers.

Résultat des votes : POUR : Direction, CFDT, UNSA, CFTC, CGC **CONTRE :** FO, CGT **ABSTENTION : SNU, SNAP**

Le SNU a dénoncé depuis le début cette réforme qui réduit les droits des usagers tout en renforçant la précarité et l'appauvrissement de ces derniers. Cependant, cette réforme s'impose à Pôle emploi et à ses personnels d'où la nécessité qu'ils soient formés afin de ne pas se trouver en difficulté face à nos publics. Pour l'ensemble de ces motifs, le SNU s'est abstenu sur ces trois fiches.

LES ÉVOLUTIONS DU DÉCRET DE 2003 DES AGENTS DE DROIT PUBLIC

De manière unanime, les OS ont demandé que la consultation se fasse après la parution du décret et sont restées fermes face à l'insistance de la direction. La consultation n'a pas eu lieu. Nous avons quand même débattu du fond, en estimant que c'était une insulte aux personnels publics de dispenser une formation aux RH et managers de 60 min en e-learning, dans le cadre de la classification et du repositionnement des agents. **Le SNU a demandé une formation beaucoup plus complète, en intégrant une formation sur le statut des agents publics en amont de cette formation.** Il y a une perte de connaissance de ce statut par les managers et service RH dans beaucoup de régions.

En réponse, la direction indique qu'un accompagnement global sera mis en place avec 2 jours de formation en présentiel sur le statut 2003 et accepte la **demande de report unanime des OS, tant que le décret ne sera pas paru.**

AUTRES POINTS

◆ **Autres recueils d'avis sur ' Assurance construction et gestion des sinistres immobiliers ' . ' L'essentiel sur la laïcité et la neutralité à Pôle emploi '**

◆ **Informations sur les actions de formation : ' Appréhender son rôle de représentant de proximité ' . ' Pilotage et gouvernance des marchés de section 3 ' . ' Managers : nouvelles règles d'indemnisation chômage au 1er avril 2020 '**

◆ **Information sur les formations à venir :** Relation de services : Agent de prévention et de médiation en présentiel de 2 jours. Actualisation des modules de l'indemnisation. Fonction support : Administration Finances Gestion · RH : Agent public Management : · Stratégie d'agence au regard du projet stratégique.

◆ **Présentation de la E-Université**

En raison de la grève du 9 janvier, le point sur les orientations formation n'a pu être abordé et est reporté en février 2020. Fin 2019, la direction a présenté ses orientations à la CPNF. Un texte essentiel mais hélas les perspectives proposées restent bien en deçà des ambitions du SNU. Comme nous l'écrivions dans le dernier Modes d'emplois*, la politique de la direction tend clairement à augmenter la formation digitale aux dépens du présentiel.

*MDE69 - decembre 2019, p.6/7 - disponible dans vos sites ou sur <https://www.snuteffsu.fr/pole-emploi/modes-demplois-69/>

Retrouvez les détails de l'ensemble de ces points dans le compte rendu complet du SNU en ligne :

CR CPNF JANVIER 2020

✉ syndicat.snu@pole-emploi.fr

📘 [@snu.pole.emploi.fsu](https://www.facebook.com/snu.pole.emploi.fsu)

🐦 [@SnuPoleEmploi](https://twitter.com/SnuPoleEmploi)

